

|  |                     |             |              |
|--|---------------------|-------------|--------------|
|  | <b>COMPTE-RENDU</b> | Référence   | CM25082020   |
|  |                     | Document du | 03 juin 2020 |
|  |                     | Version n°  | 1            |
|  |                     | Page n°     | 1            |
| <b>Conseil Municipal du jeudi 28 mai 2020</b>                                    |                     |             |              |

## Compte-Rendu de la Séance d'Installation du Conseil Municipal du jeudi 28 mai 2020

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 22 mai 2020, s'est réuni en séance d'installation, sous la présidence de M. le Maire, exceptionnellement au Gymnase du Groupe scolaire A. DAUDET, le jeudi 28 mai 2020 à 18h30.

**Etaient présents** : M. le Maire, Mme DURIEU, M. BORIE, Mme GOTTRA, M. DALL'ORSO, Mme RIEU, M. DOUCENDE, Mme THOMAS, M. STEUDTNER, Mme ORTIGOSA, M. GARCIA, Mme BENARFA, M. VERDET, Mme RICCI-JEAN, M. HERVE, Mme PRADARELLI, M. MAIRE, Mme TRUTEAU, M. FAURE, Mme HEDDEBAUX, M. LAMOUREUX, Mme MARTINEZ, M. CORBIERE, Mme SILVESTRE, M. FABRE, Mme WOLFF, M. CHLAKHOFF, Mme HALGAND, M. COTTAREL, Mme JACOMACCI, M. FALLAMI, Mme VERA, M. BONVOISIN, Conseillers Municipaux.

Conseillers en exercice : 33  
 Conseillers présents  
 à l'ouverture  
 de la Séance : 32  
 Procurations : 0  
 Quorum: 11

La séance est ouverte à 18h35 par M. Joël GUIN, Maire, qui déclare le Conseil Municipal installé.

M. le Maire propose pour Secrétaire de Séance Mme Martine DURIEU élue à l'Unanimité.

Mme Fabienne VERA demande à M. le Maire qu'une minute de silence soit observée pour la période de crise sanitaire actuelle.

M. le Maire répond que la minute de silence sera effectuée ultérieurement pendant la séance.

M. le Maire passe ensuite la présidence, conformément à l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, à M. Pierre VERDET, doyen d'âge de l'assemblée, qui procède à l'appel nominal des membres, au décompte des conseillers municipaux présents qui s'élève à 32 et constate que la condition de quorum posée par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 ainsi que l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 est remplie.

M. CORBIERE, Conseiller municipal, arrive en séance à 18h43.

|   |                       |             |              |
|---|-----------------------|-------------|--------------|
|  | <h1>COMPTE-RENDU</h1> | Référence   | CM25082020   |
|   |                       | Document du | 03 juin 2020 |
|   |                       | Version n°  | 1            |
|   |                       | Page n°     | 2            |
| <b>Conseil Municipal du jeudi 28 mai 2020</b>                                   |                       |             |              |

## Election du Maire

M. VERDET invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire et rappelle qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue pour les deux premiers tours de scrutin, le troisième tour, s'il est nécessaire, s'effectuant à la majorité relative.

Il propose, en préalable, de désigner comme assesseurs M. Romain COTTAREL et Mme Fabienne VERA qui acceptent d'assurer cette fonction.

Le Conseil Municipal confirme donc la désignation M. Romain COTTAREL et Mme Fabienne VERA en tant qu'assesseurs chargés d'assister le Président et la Secrétaire de Séance pour le dépouillement des votes de cette séance.

M. Romain COTTAREL et M. Joël GUIN font acte de candidature pour l'élection du Maire.

Mme Fabienne VERA annonce que son groupe Vedène Autrement ne prendra pas part au vote.

Les membres de l'assemblée ayant procédé au vote à bulletin secret, le Président appelle chaque conseiller municipal dans l'ordre du tableau d'installation du Conseil Municipal afin qu'il dépose son bulletin plié et glissé dans une enveloppe dans l'urne prévue pour recueillir les votes.

A l'issue, le Bureau procède au dépouillement et le Président annonce les résultats qui s'établissent comme suit :

M. Joël GUIN : 28 voix  
M. Romain COTTAREL : 3 voix

Le Président proclame alors l'élection de M. Joël GUIN en tant que Maire, le ceint de l'écharpe tricolore et lui donne la présidence de la séance.

M. le Maire demande à l'assemblée de se lever afin d'observer une minute de silence pour les victimes de la pandémie du COVID-19.

## Election des Adjoints

### - Fixation du Nombre des Adjoints

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur le nombre des adjoints et propose que le vote de cette délibération se déroule à main levée.

Après accord de l'ensemble des membres de l'assemblée, il propose, conformément aux articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, de fixer ce nombre à huit (8).

| Vote      |  |            |
|-----------|--|------------|
| POUR : 28 | ABSTENTIONS : 5  | CONTRE : 0 |
|           | M. COTTAREL<br>Mme JACOMACCI<br>M. FALLAMI<br>Mme VERA<br>M. BONVOISIN |            |

|  |                     |             |              |
|--|---------------------|-------------|--------------|
|  | <b>COMPTE-RENDU</b> | Référence   | CM25082020   |
|  |                     | Document du | 03 juin 2020 |
|  |                     | Version n°  | 1            |
|  |                     | Page n°     | 3            |
| <b>Conseil Municipal du jeudi 28 mai 2020</b>                                    |                     |             |              |

- **Election des Adjoint**

Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder dans les mêmes formes que pour son élection, à l'élection des adjoints au scrutin secret de liste à la majorité absolue pour les deux premiers tours de scrutin, le troisième tour, s'il est nécessaire, s'effectuant à la majorité relative conformément à l'article L 2122-7-2 du CGCT.

Il annonce qu'une seule liste d'adjoints a été déposée, liste représentée par Mme Martine DURIEU.

Le Maire demande s'il y a d'autres listes candidates.

Aucune autre liste n'est présentée.

Mme Fabienne VERA annonce que son groupe Vedène Autrement ne prendra pas part au vote.

Les membres de l'assemblée ayant procédé au vote à bulletin secret, le Maire appelle chaque conseiller municipal dans l'ordre du tableau d'installation du Conseil Municipal afin qu'il dépose son bulletin plié et glissé dans une enveloppe dans l'urne prévue pour recueillir les votes.

A l'issue, le Bureau procède au dépouillement et le Maire annonce les résultats qui s'établissent comme suit :

Liste DURIEU Martine : 27 voix  
Bulletins blancs : 4

Le Maire proclame alors l'élection de la liste DURIEU Martine qui comporte 8 noms.

Le Maire appelle alors tour à tour chaque adjoint nouvellement élu et le ceint de l'écharpe tricolore selon l'ordre ci-dessous :

1<sup>er</sup> Adjoint : Mme Martine DURIEU  
2<sup>ème</sup> Adjoint : M. Michel DOUCENDE  
3<sup>ème</sup> Adjoint : Mme Chantal GOTTRA  
4<sup>ème</sup> Adjoint : M. Jean-Marc BORIE  
5<sup>ème</sup> Adjoint : Mme Laurence RIEU  
6<sup>ème</sup> Adjoint : M. Fernand DALL'ORSO  
7<sup>ème</sup> Adjoint : Mme Nathalie HEDDEBAUX  
8<sup>ème</sup> Adjoint : M. Jean-Charles GARCIA

**Lecture de la Charte de l'Elu local**

Conformément à l'article L1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales, le Maire donne lecture de la Charte de l'Elu local.

M. le Maire poursuit l'examen de l'ordre du jour par l'étude du point inscrit en Finances.

|   |                       |             |              |
|---|-----------------------|-------------|--------------|
|  | <h1>COMPTE-RENDU</h1> | Référence   | CM25082020   |
|   |                       | Document du | 03 juin 2020 |
|   |                       | Version n°  | 1            |
|   |                       | Page n°     | 4            |
| <b>Conseil Municipal du jeudi 28 mai 2020</b>                                   |                       |             |              |

## Finances : Décision modificative n°1 – Budget Principal 2020

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 1 au Budget Principal 2020 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 0€ ainsi :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général »,  
Article 60623 « Alimentation » ..... - 53 000 €,
- Chapitre 67 « Charges exceptionnelles »,  
Article 6718 « Autres charges exceptionnelles de gestion ». + 53 000 €

| Vote      |                          |  |
|-----------|--------------------------|--|
| POUR : 28 | ABSTENTIONS : 2          | CONTRE : 3                                 |
|           | Mme VERA<br>M. BONVOISIN | M. COTTAREL<br>Mme JACOMACCI<br>M. FALLAMI |

M. Le Maire poursuit l'examen de l'ordre du jour par l'étude du dernier point inscrit

## Fixation du nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, conformément à l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles décide de fixer à Douze le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

- ✓ Le Maire, Président de Droit,
- ✓ Six membres élus au sein du Conseil Municipal,
- ✓ Six membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

| Vote      |  |            |
|-----------|--|------------|
| POUR : 30 | ABSTENTIONS : 3                            | CONTRE : 0 |
|           | M. COTTAREL<br>Mme JACOMACCI<br>M. FALLAMI |            |

Le Maire annonce que le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 25 juin 2020 à 18h30.

Le Maire clôt la séance à 19h55, invite les membres de l'assemblée à se retrouver devant l'école A. DAUDET afin qu'il soit procédé à la traditionnelle photographie et annonce par contre qu'en raison de la crise sanitaire le dépôt de gerbe au Monument aux Morts au cimetière communal est reporté à une autre séance.

Fait à Vedène, le 03 juin 2020

Le Maire

Joël GUIN



### **Affiché le**

*Le procès-verbal de la présente séance sera consultable au service Administration Générale après son approbation par les membres de l'assemblée.*